

## Promouvoir les échanges dans l'agriculture

**Que s'est-il passé depuis le Cycle d'Uruguay ?**

**Le soutien et la protection ont-ils diminué ?**

**Pourquoi l'accès aux marchés est-il important ?**

**Le soutien interne a-t-il de l'importance ?**

**Quelle action s'impose face aux politiques de concurrence à l'exportation ?**

**Quelles sont les autres questions en suspens ?**

**Peut-on concilier impératifs nationaux et libéralisation du commerce ?**

**Pour plus d'information**

**Références**

**Où nous contacter ?**

### Introduction

L'ouverture des marchés agricoles au commerce international est l'une des questions les plus épineuses examinées lors des cycles successifs de négociations commerciales multilatérales.

Les échanges agricoles sont encore très protégés dans le monde développé comme dans le monde en développement. Un accord sur l'agriculture est donc indispensable au succès des pourparlers sur le Programme de Doha pour le développement (PDD) qui se tiennent à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier pour les pays en développement qui pourraient bénéficier d'importants avantages.

Un aspect du problème tient au fait que l'agriculture, maintenue en dehors des négociations commerciales multilatérales jusqu'au milieu des années 90, ne fait l'objet que depuis relativement peu d'accords commerciaux multilatéraux. Jusque-là, les droits de douane sur les importations agricoles n'étaient pas plafonnés et les interdictions d'importation comme les subventions à l'exportation n'étaient pas réglementées.

Un tournant a été franchi en 1994, lorsque les pays sont convenus de réduire les aides et les mesures de protection en faveur de l'agriculture. Ils ont pour cela établi des disciplines et des règles sur l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation et le soutien intérieur qui faussent les échanges, dans le cadre du Cycle d'Uruguay des négociations commerciales multilatérales.

Une reprise des négociations sur le commerce agricole était aussi prévue d'ici 2000. Ces négociations s'inscrivent dans le cadre du PDD, un engagement pris par les membres de l'OMC d'assurer que les pays en développement tirent parti d'une plus large ouverture des marchés dans tous les domaines des échanges.

Les négociations en cours visent à améliorer l'accès aux marchés agricoles pour tous les membres de l'OMC, développés comme en développement, en réduisant les droits de douane ainsi qu'en minimisant les autres sources de distorsion des échanges, comme les subventions à la production et aux exportations.

L'OCDE appuie les négociations en évaluant le soutien et la protection, et en analysant les effets des mesures antérieures d'ouverture des marchés ainsi que les résultats probables des évolutions futures. Les nouveaux problèmes relatifs au commerce agricole sont abordés et étudiés. Cette *Synthèse* examine les questions en jeu dans le cadre des négociations du PDD ainsi que les bénéficiaires probables d'une plus grande ouverture des marchés agricoles. ■

## Que s'est-il passé depuis le Cycle d'Uruguay ?

L'Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay (AACU), qui relevait d'un accord plus large sur le commerce mondial établissant l'OMC, a été salué comme une réalisation majeure. Dans le secteur agricole, les mesures aux frontières et toutes les politiques nationales faussant les échanges ont été classées par catégories et soumises à des règles – c'est-à-dire vouées à être réduites ou supprimées. Le cadre des règles et des engagements établi par l'AACU est rapidement devenu la base des négociations en cours. Mais il est difficile de dire dans quelle mesure le Cycle d'Uruguay a favorisé un accroissement des flux d'échanges agricoles ou la réduction des niveaux de soutien et de protection accordés à l'agriculture dans les pays développés.

La libéralisation des échanges devrait, toutes choses égales par ailleurs, entraîner une expansion des flux commerciaux et des modifications des parts de marché reflétant les avantages comparatifs des différents pays. Le commerce agricole a continué de progresser depuis l'AACU, mais plus lentement que les années précédentes et plus modestement que le commerce non agricole. En outre, les pays développés continuent de dominer le commerce agricole mondial. Les importations comme les exportations agricoles des économies les moins avancées ont rapidement progressé, mais le rythme de progression des importations a été plus soutenu. La part de ces pays dans les échanges agricoles mondiaux reste très faible. Entre-temps, le commerce agricole entre pays en développement a connu une expansion rapide et représente une part croissante des exportations agricoles. Le tableau 1 résume ces évolutions.

Un grand nombre de facteurs complexes ont joué sur les flux commerciaux et la répartition des échanges depuis le milieu des années 90, mais on ne peut les attribuer exclusivement à l'AACU. Des problèmes internes, comme l'absence d'infrastructures et le manque de compétitivité, pourraient expliquer en partie l'incapacité de certains pays en développement à gagner des parts de marchés plus importantes. Mais il est évident que les améliorations escomptées de la position commerciale de ces pays, dans l'agriculture en particulier, ne se sont pas pleinement réalisées. Ce dernier point est à l'origine du mécontentement exprimé actuellement par un grand nombre d'entre eux. Le PDD vise à remédier à cette situation et à donner aux pays en développement l'occasion de tirer parti du regain de prospérité et de croissance associé à une plus grande ouverture des échanges. ■

## Le soutien et la protection ont-ils diminué ?

L'AACU a notamment permis la reconnaissance du fait que les politiques nationales sont souvent à l'origine des problèmes commerciaux. Les pouvoirs publics, par exemple, essaient parfois de maintenir artificiellement un haut niveau

Tableau 1.  
ÉCHANGES AGRICOLES  
MONDIAUX<sup>1</sup>  
Parts en %

	Exportations		Importations	
	1990-1994	2001-2004	1990-1994	2001-2004
OCDE	71.4	71.0	77.1	75.0
Pays les moins avancés	0.4	0.8	0.4	1.1
Autres pays	28.2	28.1	22.5	23.8
Croissance des exportations agricoles, par région <sup>2</sup>				
	1990-1994		1994-2004	
Pays développés vers pays développés	3.1		4.3	
Pays développés vers pays en développement	8.6		5.3	
Pays en développement vers pays développés	8.0		2.0	
Pays en développement vers pays en développement	16.3		7.5	

1. Les totaux peuvent ne pas être égaux à 100, car les chiffres ont été arrondis.

2. Croissance annuelle composée sur la période.

Source : Base de données Comtrade de l'ONU, septembre 2005.

de prix pour les produits agricoles, recourant pour cela à des droits de douane élevés ou à des interdictions d'importation.

Toutefois, depuis le Cycle d'Uruguay, les pouvoirs publics des pays de l'OCDE ont maintenu des mesures de soutien et de protection en faveur de l'agriculture relativement importantes – pas moins de 30 % des recettes des agriculteurs proviennent des interventions de l'État sur les marchés, associées à des paiements budgétaires. Si cette part est en recul par rapport aux 37 % du milieu des années 80, lorsque le Cycle d'Uruguay a débuté, peu de choses ont changé depuis la fin de ces négociations. Une grande partie de ce soutien repose sur des types de mesures créant le plus de distorsions dans les échanges – par exemple les deux tiers du soutien augmentent directement les prix que les agriculteurs obtiennent pour leurs produits.

L'OCDE mesure régulièrement le soutien aux producteurs dans les pays membres et, ces dernières années, a élargi cet exercice à de grandes économies non membres. Le Brésil, la Chine, la Russie et l'Ukraine ont des niveaux de soutien et de protection beaucoup plus faibles que la plupart des pays de l'OCDE (voir graphique 1). ■

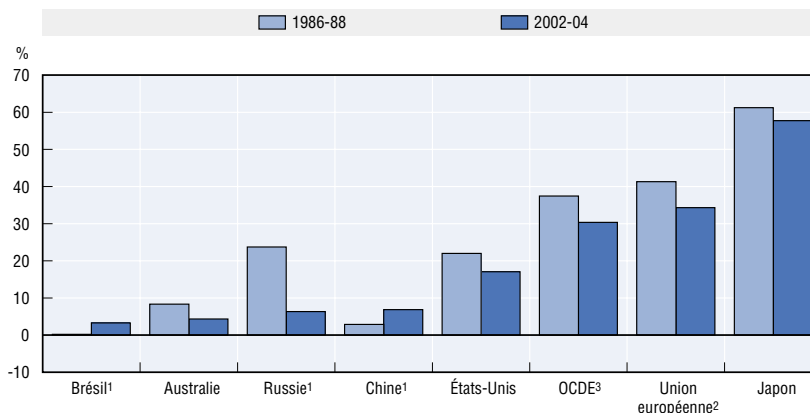
### Pourquoi l'accès aux marchés est-il important ?

Aux termes de l'AACU, presque tous les droits de douane sur les produits agricoles, ont été consolidés (c'est-à-dire que les pays se sont engagés à ne pas les relever au-delà d'un taux déterminé) et les obstacles non tarifaires, comme les contingents d'importation, ont été transformés en droits de douane. L'Accord a aussi établi des contingents tarifaires, autorisant l'importation d'un volume donné de marchandises à des tarifs moins élevés. Cette disposition a permis une certaine ouverture des marchés suite à l'Accord. Les pays développés sont convenus de réduire de 36 % en moyenne leurs droits de douane sur une période de cinq ans, avec un minimum de 15 % par ligne tarifaire, alors que les pays en développement ont accepté des réductions moins importantes et étalées sur une plus longue période ou ont fixé un droit de douane maximum, qui pouvait être supérieur au taux en vigueur à l'époque.

Graphique 1.

#### ESTIMATION DU SOUTIEN À LA PRODUCTION, PAR PAYS

Transferts aux agriculteurs en pourcentage de la valeur des recettes agricoles brutes



Les pays sont classés sur la base des niveaux de 2002-2004.

1. Pour le Brésil, la Chine et la Russie, la première période correspond à 1995-1997 et la deuxième période correspond à 2001-2003.
2. L'UE des 12 pour la période 1986-1994 comprend l'ex-RDA à compter de 1990 ; l'UE des 15 pour 1995-2003 ; l'UE des 25 à compter de 2004.
3. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont comprises dans le total de l'OCDE pour toutes les années et dans l'UE à compter de 1995. Le total de l'OCDE ne comprend pas les six États membres de l'UE qui ne sont pas membres de l'OCDE.

Source : OCDE, Base de données sur les ESP/CSE, 2005.

Les droits de douane issus de ce processus ont été très élevés dans nombre de cas. Des tarifs représentant plus de 100 % de la valeur des marchandises étaient courants et l'escalade tarifaire (droits de douane croissant à mesure que le produit gagne en valeur ajoutée) prévalait également. En ciblant le recours à la réduction tarifaire minimum autorisée sur les produits sensibles qui faisaient jusque-là l'objet d'importantes subventions, les pays ont pu préserver leur niveau de protection élevé (voir tableau 2). De fait, nombre de ces droits sont si importants qu'ils empêchent tout commerce.

Des analyses montrent que l'amélioration de l'accès aux marchés aura une plus grande incidence sur les flux commerciaux que tout autre élément des négociations en cours. En effet, des obstacles importants à l'accès aux marchés persistent aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés et ces politiques sont à l'origine de grandes distorsions. Or, on a aussi constaté que les obstacles à l'accès étaient particulièrement inefficaces pour la réalisation des objectifs nationaux. Des progrès considérables en matière d'ouverture des marchés agricoles sont indispensables si l'on veut que le PDD se traduise par des gains économiques appréciables. Les pays de l'OCDE devraient bénéficier de l'ouverture de leurs propres marchés, alors que les pays en développement tireront parti de la libéralisation à la fois de leurs propres marchés et des marchés des autres pays.

Cependant, l'accès aux marchés est aussi largement considéré comme le domaine de négociation le plus difficile. Des marchés plus accessibles ouvrent de plus larges horizons aux fournisseurs compétitifs, mais tous les fournisseurs ne le sont pas et certains peuvent être confrontés à des problèmes d'ajustement considérables. Il n'est pas toujours aisé pour les pouvoirs publics de faire les choix politiques nécessaires. En outre, des réductions considérables des droits de douane seront requises pour faire baisser les niveaux actuels de protection suffisamment pour améliorer effectivement les flux commerciaux. Enfin, une réflexion approfondie devra être menée pour éviter que l'accord complexe qui pourrait être conclu ne crée involontairement des échappatoires permettant de maintenir le *statu quo*.

Il est de plus en plus admis que la libéralisation du commerce, généralement considérée comme avantageuse pour la plupart des pays, ne bénéficie pas à toutes les parties prenantes, du moins à court terme. En cas d'effets négatifs, les pouvoirs publics devront les anticiper et être prêts à prendre des mesures pour faciliter l'ajustement ou atténuer les difficultés. Le financement de ces mesures et l'aptitude à les mettre en œuvre intégralement concernent davantage les pays en

Table 2.

**DROITS MOYENS NPF  
CONSOLIDÉS, EN %  
Certains pays, produits**

	États-Unis	Union européenne	Japon	Canada
Viande et abats comestibles	6.4	46.5	92.1	106.5
Produits laitiers	31.9	44.3	113.9	122.6
Légumes	7.3	14.6	50.4	9.7
Céréales, y compris le riz	3.4	46.8	231.6	14.4
Sucre et confiseries	27.5	21.8	82.0	7.1
Boissons	50.9	9.6	69.8	8.1
Tabac	91.9	17.8	29.1	29.4
Coton	14.6	n.d.	n.a.	8.9
Graines oléagineuses	57.9	6.6	86.9	6.9
Fruits	7.8	12.9	9.6	8.6

n.d. : non disponible; n.a. : non applicable.

Note : Moyennes simples sur les lignes tarifaires (celles soumises aux droits uniquement) correspondant à des groupes de produits. Les tarifs spécifiques sont convertis en équivalent *ad valorem* en utilisant la valeur unitaire des importations mondiales pour représenter les prix mondiaux.

Source : Base de données sur l'accès aux marchés agricoles (OCDE).

développement que les économies de l'OCDE. Les efforts de recherche entrepris pour évaluer l'incidence des réformes sur les différents types de ménages dans les différents pays commencent de porter leurs fruits. Ils devraient déterminer l'incidence et l'ampleur des problèmes probables et mettre en évidence les initiatives ciblées capables de faciliter l'ajustement.

En outre, pour les pays en développement qui ont bénéficié d'un accès préférentiel aux marchés des pays de l'OCDE, un démantèlement multilatéral des obstacles commerciaux peut éroder l'avantage que ces préférences leur confèrent sur le plan des prix. Cette « érosion des préférences » sera inévitable si les niveaux de protection généraux sont nettement réduits. Dans ce domaine également, les recherches entreprises par l'OCDE et d'autres ont permis de clarifier l'ampleur probable et les ramifications de l'érosion des préférences. En fait, l'analyse montre qu'un nombre assez faible de pays risquent d'être sensiblement affectés par cette érosion. Là encore, une approche proactive visant à aider les pays touchés à devenir plus compétitifs ou à se diversifier permettra de faire en sorte que le PDD se traduise par des résultats positifs sur le plan de l'accès aux marchés. ■

### Le soutien interne a-t-il de l'importance ?

Le soutien interne à l'agriculture peut créer de profondes distorsions dans la production et les échanges. Il influe aussi sur la valeur des actifs : les aides sont capitalisées dans la valeur des terrains, ce qui augmente les coûts, empêche l'ajustement et ralentit les réformes. Très souvent, une grande partie de ces aides finisse par aller à des bénéficiaires qui n'en ont pas besoin ou qui n'étaient pas ceux visés. Les arguments en faveur de l'application de règles rigoureuses à toutes les formes de soutien censé fausser les échanges ne manquent donc pas. Les mesures de soutien des prix sont la contrepartie nationale de la protection contre les importations assurée par les droits de douane et les contingents tarifaires. Les mesures aux frontières, comme les droits de douane ou les contingents, permettent le maintien des prix à des niveaux plus élevés que ceux qui auraient été observés sans cela, et de ce fait, constituent un soutien aux producteurs. Des disciplines efficaces dans ce domaine pourraient compléter ou renforcer les règles concernant l'accès aux marchés, à condition que les réductions convenues soient suffisamment importantes pour générer de véritables changements dans les niveaux de soutien effectifs. Pour éviter de créer des échappatoires, il faudra être très attentif à l'élaboration des dispositions et des conditions spécifiques.

Des mesures ciblées et découplées entraînent beaucoup moins de distorsions que les mesures liées à la production qui ont dominé la politique agricole jusqu'ici. Dans le cycle actuel de négociations, il sera indispensable d'encourager davantage le passage à des formes de soutien moins créatrices de distorsions, tout en réduisant nettement les niveaux globaux du soutien qui fausse les échanges. L'harmonisation des niveaux de soutien entre les pays grâce à l'utilisation de formules graduées de réduction qui abaissent davantage les subventions plus élevées, serait plus juste pour les pays dont les niveaux de soutien sont déjà faibles. ■

### Quelle action s'impose face aux politiques de concurrence à l'exportation ?

Le PDD vise à éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation et à discipliner toutes les mesures en faveur des exportations qui ont un effet équivalent, dans un délai raisonnable. Il s'agira là d'une étape extrêmement importante : elle mettra fin aux perturbations et aux distorsions qui caractérisent certains marchés clés où les mesures en faveur des exportations restent importantes. Elle permettra de pérenniser les réductions qui sont déjà intervenues suite aux changements de la politique nationale. Enfin, elle facilitera considérablement l'acceptation de concessions significatives en matière de droits

de douane pour les pays qui craignent d'être submergés par des importations subventionnées.

Les négociations de Doha ont également pour objectif la mise en place de dispositions capables de remédier à certains aspects des crédits et des garanties de crédit à l'exportation (couvrant les risques de crédits liés aux exportations) qui faussent les échanges. Le cycle veut aussi mettre fin aux pratiques des entreprises d'État qui sont à l'origine de distorsions et faire en sorte que l'aide alimentaire ne déplace pas les échanges commerciaux. Que ces pratiques aient eu une incidence significative sur les échanges, ou qu'elles les aient simplement gênés, des règles efficaces supprimeront les distorsions correspondantes et permettront l'aboutissement des négociations. Les avancées dans ces domaines amélioreront aussi la transparence et empêcheront que les pays n'aient recours à des mesures de substitution pour contrebalancer l'élimination des subventions à l'exportation. Elles permettront aussi d'éviter la réapparition des distorsions créés dans le passé par la concurrence déloyale en matière d'exportation.

Si les subventions à l'exportation ont faussé la production agricole, les consommateurs des pays tributaires des importations alimentaires ont bénéficié du faible niveau des prix qui en résultait. Cette observation met en évidence la nécessité de mesures proactives, en particulier pour les pays en développement les plus pauvres et les plus vulnérables, que l'on doit aider à s'ajuster. De même, les nouvelles dispositions applicables aux crédits à l'exportation ou à l'aide alimentaire qui pourraient avoir une incidence négative sur les pays pauvres devront être accompagnées de mesures destinées à compenser ces effets. ■

### Quelles sont les autres questions en suspens ?

Le traitement spécial et différencié est un principe selon lequel les pays en développement se voient accorder des privilèges spéciaux, les exemptant de certaines obligations imposées aux pays développés. Cet aspect fera partie intégrante de tout accord qui sera éventuellement conclu. Les pays en développement pourront adapter le rythme et l'ampleur des réformes à leurs capacités et à leurs besoins de développement. Le traitement spécial et différencié devrait aussi leur laisser une marge de manœuvre suffisante pour mettre en œuvre des politiques intérieures appropriées et propices à la croissance agricole, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Les conditions varient largement suivant les pays en développement. Les pouvoirs publics de ces pays devront étudier leurs options avec soin, afin d'éviter de prendre des positions trop défensives, là où l'ouverture de leurs marchés déboucherait en fait sur une croissance soutenue et une amélioration du bien-être.

L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires a aussi été conclu dans le cadre du Cycle d'Uruguay pour protéger la santé des humains, des plantes et des animaux. Cet accord réaffirme la primauté des principes scientifiques et encourage les pays à respecter les normes internationales pertinentes. Il vise à empêcher que les mesures sanitaires et phytosanitaires ne soient utilisées comme protection déguisée une fois les obstacles commerciaux traditionnels éliminés. Néanmoins, les pays en développement s'inquiètent de plus en plus de leur aptitude à satisfaire aux normes requises par les pays membres de l'OMC plus développés. Bien qu'une discussion de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ne soit pas formellement à l'ordre du jour des négociations sur le PDD, il faut s'assurer que ces mesures ne deviennent pas dans les faits un obstacle contraignant à l'accès aux marchés. L'assistance technique devrait être renforcée pour aider les pays à satisfaire aux normes requises.

Plusieurs autres questions sont en cours d'examen, notamment celle des indications géographiques (marques faisant référence à des noms de lieu comme « champagne » ou jambon de « Parme »). Les taxes à l'exportation sont un problème qui touche les producteurs nationaux de certains pays en développement. La possibilité d'initiatives sectorielles permettant aux pays qui considèrent qu'il pourrait être dans leur avantage d'aller plus vite et plus loin dans certains domaines est aussi en cours d'examen. Une attention particulière a été accordée au coton, un secteur clé pour plusieurs pays en développement. ■

### Peut-on concilier impératifs nationaux et libéralisation du commerce ?

Les recherches menées à l'OCDE montrent que la libéralisation du commerce agricole peut améliorer sensiblement le bien-être économique. Néanmoins, il est important de conclure que si cette libéralisation stimule l'économie mondiale dans son ensemble, ce sont les économies nationales des pays qui libéralisent qui en tirent le plus d'avantages. Un autre aspect déterminant tient au fait que l'élimination des droits de douane et des subventions à l'exportation contribue surtout au bien-être mondial et à la valeur ajoutée de l'agriculture dans les pays exportateurs, alors que l'incidence sur les revenus agricoles des pays procédant aux réformes est relativement limitée. La stabilité macroéconomique et l'existence d'institutions efficaces sont indispensables pour que les pays puissent effectivement bénéficier des fruits de la libéralisation.

Certains pays et certains secteurs ou ménages au sein des pays souffriront de la libéralisation. Dans ces cas, une compensation ou une aide à l'ajustement est nécessaire. Il sera capital d'anticiper ces problèmes et adopter des mesures appropriées pour y faire face promptement, en particulier dans les pays en développement.

Le bien-fondé de la réforme est souligné par le fait que les politiques de grande ampleur en faveur de la production, accompagnées de mesures aux frontières, sont inefficaces pour réaliser les objectifs nationaux et ne permettent pas d'aider ceux qui en ont réellement besoin. Comme pour l'AACU, les négociations en cours s'efforcent de laisser aux pays la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en œuvre les politiques qui fausseront le moins possible les échanges et réaliseront leurs objectifs nationaux. Dans l'idéal, ces politiques seront nettement découplées de la production et soigneusement ciblées sur des objectifs et des bénéficiaires bien définis. D'étroites synergies peuvent donc être établies entre les objectifs nationaux et les efforts en cours de libéralisation des échanges qui, si elles sont exploitées, généreront des gains significatifs de bien-être pour les pays développés comme pour les pays en développement. ■

### Pour plus d'information

Des informations complémentaires sur les travaux de l'OCDE relatifs à l'agriculture et aux questions examinées à l'OMC peuvent être obtenues auprès de Carmel Cahill

Adresse électronique : [Carmel.Cahill@oecd.org](mailto:Carmel.Cahill@oecd.org)

Tél. : (33 1) 45 24 95 05

## Références

OCDE (2001), **L'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay : Une évaluation de sa mise en œuvre dans les pays de l'OCDE**, 2001, ISBN : 92-64-28626-8, 192 pages.

OCDE (2001), **Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition**, 2001, ISBN : 92-64-27640-8, 176 pages.

OCDE (2001), **Les entreprises d'État dans le secteur agricole**, 2001, ISBN : 92-64-28624-1, 116 pages.

OCDE (2001), **L'agriculture et la libéralisation des échanges : Élargir la portée des Accords d'Uruguay**, 2002, ISBN : 92-64-29709-X, 180 pages.

OCDE (2002), **Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : Un programme de réforme constructif** 2002, ISBN : 92-64-29967-X, 48 pages.

OCDE (2005), **Les régimes préférentiels dans les domaines agricole et alimentaire : les cas de l'Union européenne et des États-Unis**, 2005, ISBN : 92-64-00934-5, 170 pages.

OCDE (2005), **Les politiques agricoles dans les pays de l'OCDE : Suivi et évaluation 2005**, ISBN : 92-64-00957-4, 341 pages.

OCDE (2005), **Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO : 2005-2014**, ISBN : 92-64-01020-3, 200 pages.

OCDE (2005), **OECD Review of Agricultural Policies in Brazil**, 2005, ISBN : 92-64-01254-0, 226 pages.

OCDE (2005), **OECD Review of Agricultural Policies in China**, 2005, ISBN : 92-64-01260-5, 236 pages.

---

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :  
[www.oedlibrairie.org](http://www.oedlibrairie.org)

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : [www.SourceOCDE.org](http://www.SourceOCDE.org)

---

## Où nous contacter ?

### SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 67  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin  
Schumannstrasse 10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 288 8353  
Fax : (49-30) 288 83545  
E-mail :  
[berlin.contact@oecd.org](mailto:berlin.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE  
de Washington  
2001 L Street N.W., Suite 650  
WASHINGTON DC 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

### JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique  
Av. Presidente Mazaryk 526  
Colonia: Polanco  
C.P. 11560 MEXICO, D.F.  
Tél. : (00 52 55) 9138 6233  
Fax : (00 52 55) 5280 0480  
E-mail :  
[mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet : [www.rtn.net.mx/ocde](http://www.rtn.net.mx/ocde)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.